
Konkurse Faillites Fallimenti

No 192 Freitag, 03.10.2008 126. Jahrgang

1. Débitrice: **ARTISANA RENOV Sàrl**, Av. des Bergières 51,
1000 Lausanne 22
2. Déclaration de faillite: 21.08.2008
3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 13.10.2008
4. Avance de frais: CHF 10'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

5. Remarques: But: exploitation d'une entreprise de plâtrerie-peinture, papiers peints et décoration et travaux de rénovation

Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne

(00326455)